

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal – DQ9

1. En séance publique, l'Arrondissement d'Achthaus-Cartierville a mentionné que le service de l'environnement de la Ville de Montréal est responsable du développement de l'accès aux berges et que l'accès à l'eau est souhaité (Valérie Simard, DT3, p. 25).

Questions

- a. Le budget 2026 de la CMM prévoit 57,5 M\$ pour la bonification de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Le tronçon de la rivière des Prairies compris entre le pont Viau et le pont Papineau-Leblanc fait-il partie des secteurs qui pourraient bénéficier de cette bonification? Le cas échéant, quels sont les projets prévus et leurs échéanciers?

Réponse : Le tronçon de la rivière des Prairies situé entre les ponts Viau et Papineau-Leblanc pourrait effectivement bénéficier d'une subvention de la CMM. Un projet de promenade riveraine pourrait être réalisé sur une partie du tronçon, permettant ainsi une connexion avec le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. Certains lots devraient toutefois faire l'objet d'acquisitions ou servitudes. Il y a également un potentiel intéressant d'intégrer un parcours de la route bleue à partir des installations du club nautique déjà présent dans le secteur. Une subvention permettrait d'entamer une planification de ces projets.

- b. Le secteur de la rivière des Prairies compris entre le pont Viau et le pont Papineau-Leblanc fait-il partie d'une planification à court ou moyen terme pour le développement de l'accès aux berges ou à l'eau

Réponse : Il n'y a pas de planification à court ou moyen terme, outre les opportunités mentionnées ci-haut.



Martin Boulianne, directeur de l'Aménagement des parcs et espaces publics
Ville de Montréal, le 10 juillet 2026